

Relevé de Décisions du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante du 28 avril 2022

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ouvre la séance à 9h45 et fait lecture des pouvoirs.

1. Approbation du relevé de décisions de la séance plénière du 3 mars 2022 :

En l'absence de remarque, le relevé de décisions de la séance plénière du CFVE du 3 mars 2022 est **adopté à l'unanimité.**

2. Approbation du Parcours Ethique Public des Affaires (PEPA) du master Droit Public :

Monsieur Attal, Directeur de l'Institut Sociétés et Humanités (ISH), présente les principaux changements et en particulier les nouveaux cours en rouge au semestres 1 et 2. Ce parcours offre des débouchés divers : avocat, juriste, consultant, chargé de mission... Tous les ans, des assises de deux jours seront mises en place pour valoriser le parcours PEPA.

La question de la répartition Cours Magistraux / Travaux Dirigés est posé par les intervenants de l'IAE. Elle doit être normalement de 50%. De plus, le volume horaire de la langue vivante, l'anglais semble faible (15h) et ne permet pas de passer le TOEIC. Monsieur Attal réaffirme la volonté d'internationalisation des formations à l'ISH. Il est rappelé l'obligation de passer le TOEIC en fin de 3^{ème} année de licence.

Des erreurs de volume horaire sont décelés dans le tableau S9 et S10 (12h = 10h, 30h = 36h). Les conseillers demandent la correction de ce tableau. Le directeur de l'ISH s'engage à corriger ces erreurs dans le volume horaire.

Sous réserve des corrections demandées, le Parcours Ethique Public des Affaires est voté à l'unanimité.

3. <u>Approbation du parcours « Electricité et maîtrise de l'énergie » en BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle (GE2I) et modification du parcours en BUT Informatique :</u>

Monsieur Philippe POLET, directeur adjoint de l'IUT présente les 2 modifications de parcours. Il précise que ces 2 ouvertures se substituent à 2 fermetures de parcours. Ces 2 modifications ont été approuvées à l'unanimité par le Conseil d'IUT du 31 mars 2022.

Le parcours D « Intégration d'Applications et Management du Système d'Information » du BUT Informatique est fermé au profit du parcours B « Déploiement d'Applications Communicantes et Sécurisées ». Ce parcours est décliné en six blocs de compétences.

CFVE du 28 avril 2022 Page 1 sur 5

En ce qui concerne le BUT GEII, le parcours « Electronique et Systèmes Embarqués » est fermé au profit du parcours « Electricité et Maîtrise de l'Energie ». Le domaine de l'électronique offrait peu de stages et aucun contrat d'apprentissage. Ce nouveau parcours s'adaptera à la demande des entreprises (EDF, ENEDIS...).

Les deux parcours des BUT Informatique et BUT GE2I sont votés séparément et sont adoptés chacun à l'unanimité.

4. <u>Approbation de la composition des Commissions d'Examen des Vœux dans le cadre de</u> Parcoursup :

Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président de la Formation et de la Vie Etudiante, énonce les différentes compositions des Commissions d'examen des Vœux Parcoursup. Les jurys des DEUST, CPES, BUT et licences sont balayés. Monsieur Barbier demande l'ajout du nom du Responsable Pédagogique de la licence «Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives » Monsieur Bachir ZOUDJI.

Les compositions des Commissions d'Examen des Vœux sont adoptées à l'unanimité.

5. Point sur l'état d'avancement de RNQ Qualiopi 2022 :

Madame Cécile ROSELLE, responsable du Management de la Qualité à l'UPHF rappelle l'objectif de la certification QUALIOPI: rendre visible l'offre de formation, suivre la réalisation des formations et évaluer les formations.

3 champs (actions de formation, VAE et bilan de compétences) sont concernés par la certification. Les formations universitaires ISH/IUT/INSA en inscriptions secondaires, les services supports et la gouvernance/qualité seront audités les 16 et 17 mai par un auditeur LRQA. Les acteurs concernés (pilotage du projet et pilotes dans les différentes composantes et dans les services) sont cités.

Les principales améliorations concernent : le suivi des requêtes d'amélioration, la nouvelle charte des vacataires, la relance des conseils de perfectionnement, l'utilisation des logos QUALIOPI sur les docs externes, l'affichage de la politique qualité et des certificats dans tous les bâtiments UPHF, la mise à jour des sites web (en cours), la mise à jour du catalogue de l'offre de formation (en cours), la gestion des abandons (en cours) et les questionnaires de satisfaction financeurs et entreprises (en cours).

6. Approbation de la charte de déontologie des membres de jury VAE :

Un manquement a été relevé lors de l'audit QUALIOPI, Madame Cécile ROSELLE présente la charte de déontologie des membres de jury VAE. La validation des acquis de l'expérience permet de valider tout ou partie d'un diplôme.

Cette charte rappelle les principes fondamentaux que doivent suivre les membres d'un jury :

- La neutralité;
- L'objectivité de l'évaluation ;
- Le respect de la confidentialité;
- L'égalité de traitement :
- La solidarité de la décision du jury.

CFVE du 28 avril 2022 Page 2 sur 5

L'enseignant ou le référent professionnel signe la charte et s'engage moralement à la respecter.

Monsieur PETIT demande des éclaircissements sur ce qu'est « connaître personnellement un candidat », les conseillers amendent le texte et proposent d'ajouter : « Vous ne participez pas à l'évaluation ni aux délibérations du jury si vous connaissez personnellement un candidat (**liens familiaux, amicaux, professionnels, associatifs ou syndicaux**) ».

Il est posé la question sur les sanctions si un membre du jury ne respecte pas la charte. C'est une charte, plus un engagement moral qu'une injonction qui pourrait aboutir à une sanction disciplinaire. Par contre, l'université est libre de ne pas reconduire quelqu'un qui ne respecterait pas la charte.

La charte de déontologie est adoptée à l'unanimité avec la modification demandée.

7) <u>Approbation des demandes de subvention auprès de la région Hauts-de-France dans le cadre des contrats étudiants :</u>

Monsieur Ludovic VAN OOST, directeur du Pôle Formation et Vie Etudiante, indique que la demande pour les contrats Etudiants Relais Santé (ERS) s'élève à 28 367,25 € Le docteur DUHAMEL (directrice du centre de santé) est le référent des contrats ERS. Les étudiants en contrat mènent des actions de prévention, de sensibilisation, d'information et d'accompagnement en rapport avec la santé.

La demande pour les Contrats Etudiants Région (CER), portée par le pôle Formation et Vie Etudiante (Monsieur Félix LESAGE est le référent), s'élève à 188 509,70 €

Il est précisé que l'université peut utiliser la subvention de la région 2021-2022 jusqu'au 30 septembre 2022 au lieu du 31 août 2022.

Les 2 demandes de subvention sont votées séparément et sont adoptées à l'unanimité.

8) Définition des orientations relatives aux contrats étudiants :

Madame Dorothée CALLENS, Vice-Présidente déléguée à la Réussite Etudiante et à la Vie Etudiante présente les différents contrats étudiants proposés par l'université :

- Les contrats région avec 8 missions proposées : accueil des étudiants, aide à l'insertion professionnelle, animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales, assistance et accompagnement des étudiants handicapés (non utilisé), promotion de l'offre de formation, service d'appui aux personnels des bibliothèques, soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies (les 7 en taux 1 : SMIC) et le tutorat (taux 2 : 1,5 fois le SMIC) plus les contrats région Etudiants Relais Santé;
- Des contrats étudiants pour le tutorat remédiation dans les composantes (taux 2);
- Des contrats étudiants pour l'accompagnement du handicap (fonds du ministère) ;
- Des contrats étudiants sur fonds propres (services et composantes), en fonction du budget alloué.

Les nouvelles propositions de déploiement s'orientent vers :

- L'utilisation des contrats étudiants région pour **généraliser la notion de « référent de promotion »** qui existe dans certaines formations

CFVE du 28 avril 2022 Page 3 sur 5

- Mettre en place le **tutorat méthodologique** (**projet PACTES** : **Plateforme** d'Accompagnement et de Tutorat pour l'Enseignement supérieur)
- Mettre en place le tutorat disciplinaire pour les LAS (projet CORPUS : Communauté apprenante pour la Réussite de son Parcours Universitaire en Santé)

Les conseillers proposent des contrats étudiants pour gérer les inscriptions dans les modules d'ouverture et les modules polytechniques.

Il est rappelé qu'un module d'ouverture sur la reconnaissance de l'emploi étudiant a été créé.

9) <u>Approbation de la stratégie de déploiement des Modules d'Ouverture (MO) / Modules Polytechniques (MP) :</u>

Monsieur Olivier GOUY, chargé de mission au déploiement des Modules Polytechniques, présente le vadémécum MO/MP. Les MO octroient 2 crédits ECTS tandis que les MP en octroient 4. Les MO se déroulent en général le jeudi et les modules polytechniques le vendredi.

Les étudiants durant leur parcours doivent choisir au moins 2 catégories de MO.

Le calendrier est présenté : les cours s'étalent sur 2 périodes de 12 semaines. Les inscriptions se font en début de semestre. Se pose le problème des arrivées tardives au semestre impair.

Les listes des formations ISH, IUT et INSA concernées sont aussi présentées.

La Vice-Présidente Etudiante INSA, Rekaya KOUCHLEV indique que les ingénieurs ne sont pas concernés et le regrette. De plus, les MO le jeudi après-midi empêche les manifestations des associations étudiantes. Elle demande de pouvoir libérer le jeudi après-midi.

Monsieur Franck BARBIER aimerait que les plannings des cours soient intégrés six mois avant. Monsieur Dorian PETIT indique que c'est impossible avec les alternants et les sportifs de haut niveau.

Une dernière question concerne l'évaluation des modules asynchrones.

Le vadémécum, le calendrier des MO/MP et les formations concernées par les MO/MP sont adoptés à l'unanimité.

10) Questions diverses:

En l'absence d'autre question, Monsieur le Vice-Président clôt la séance à 12H45.

CFVE du 28 avril 2022 Page 4 sur 5

M. BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Membres présents avec voix délibérative :

Collège 1: M. ATTAL

Collège 2: Mme et MM. RICHARDOT, COSTERMANS, GOUY, LABOUR, PETIT

Collège 3: Mmes et M. CHARLES, VANPOUILLE, PITON

Collège 4 : Mme et M. KOUCHLEF, DONNAINT

Membres invités:

Mmes et M. CALLENS, KOSMALA, VAN OOST

Pouvoirs:

Mme ALLARD à Mme KOUCHLEF

Mme CAUDRON à Mme RICHARDOT

Mme DEGUISE à M. DONNAINT

M. FONTAINE à M. GOUY

Mme MAIRESSE à Mme CHARLES

Mme MORIN à Mme VANPOUILLE

Mme PENNACCHI à M. PITON

Mme SCOYEZ à M. LABOUR

M. TOMASI à M. COSTERMANS

Fait à Valenciennes, le 16 juin 2022

Le Vice-Président du Conseil

de la Formation et de la Vie Etudiante,

Pr. Franck BARBIER

CFVE du 28 avril 2022 Page 5 sur 5